

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-21-0656 du 01/04/2021**

Arrêté du 12 mars 2021

ARRETE PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte radiation des cadres de la Direction générale des Finances d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale.

Date d'application : 01/04/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE**



**ARRÊTÉ**

portant radiation des cadres de la Direction générale des Finances publiques  
d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale

**LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2019-1593 du 31 décembre 2019 relatif à la procédure de rupture conventionnelle dans la fonction publique ;
- Vu la convention de rupture conventionnelle du 12 février 2021 conclue entre la DRFiP d'ILLE-ET-VILAINE et Monsieur Bruno CECIL ;

**ARRÊTE :**

**Article premier** : Monsieur Bruno CECIL, matricule DGFIP n° 164462, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, classe normale, est radié des cadres de la Direction générale des Finances Publiques, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, date de la cessation définitive de ses fonctions.

**Article 2** : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 12 MARS 2021

POUR LE MINISTRE PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756